

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE  
PORTANT AUTORISATION DE SIGNATURE DES DOCUMENTS LIES AUX TRAVAUX DE CARNOT (OPERATION 1098)**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 13 MARS 2026,**

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu l'arrêté de la Rectrice de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes en date du 18 février 2026 désignant Monsieur Mathias BERNARD administrateur provisoire de l'université Clermont Auvergne à compter du 16 mars 2026 ;

Vu les statuts de l'UCA ;

Vu le règlement intérieur de l'UCA ;

**PRESENTATION DU PROJET**

Le projet de réhabilitation du bâtiment Carnot a pour objectif le regroupement des services centraux de l'Université sur un seul site, et l'accueil de la composante PSSE actuellement installée dans le bâtiment Paul Collomp.

Le transfert de cette composante permettra de libérer le bâtiment Paul Collomp et de le restituer à la Ville de Clermont-Ferrand qui en est propriétaire.

Le programme de travaux vise à réhabiliter complètement le bâtiment Carnot, dans le respect des contraintes patrimoniales, afin de garantir l'atteinte des objectifs suivants :

- fonctionnalité au regard des besoins qui sont exprimés permettant d'offrir de meilleures conditions de travail et d'apprentissage.
- confort d'usage du point de vue acoustique
- sobriété énergétique en application du décret tertiaire a minima 2040 associée à un objectif de confort d'été garanti et mesurable sans recours à la climatisation active (vitrages à faible facteur solaire, inertie des matériaux, déphasage, protections fixes et orientables...), et de confort d'hiver.
- mise en accessibilité
- mise en sécurité incendie

Ce projet étant inscrit au CPER 2021-2027, la Région demande, dans sa procédure, que le Président soit autorisé à signer la future convention AURA/UCA concernant la participation au financement du projet de Carnot.

Vu le quorum atteint en début de séance ;

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'Université Clermont Auvergne ;

Après en avoir délibéré ;

**DECIDE**

D'autoriser le Président à signer les dossiers de demandes ou les conventions liées (et éventuels avenants) liées aux recettes du projet de réhabilitation du bâtiment Carnot.

Membres en exercice : 41

Votes : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

**L'Administrateur provisoire de  
l'Université Clermont Auvergne,**

Pour le Président, par délégation, le Directeur  
Général des Services  
David ZUROWSKI



Le 16 mars 2026

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : DELIB\_CA\_20260313\_07

**Modalités de recours :** *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*